

Reçu par dématérialisation
en sous-préfecture de
Guingamp, le

11 DEC. 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE QUEMPEL-GUEZENNEC EN DATE DU 10 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le dix décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2015

Membres en exercice : 15

Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Philippe MOULINET, Annie LE GOFF, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Jean-Paul LE CALVEZ, Thierry ROGER, Patricia GUYOMARD, Joël BREXEL, Patricia LETEXIER, Loïc LE MARECHAL

Absents excusés : Aurélie LE GONIDEC donne procuration à Serge LE GOFF

Pauline TROADEC donne procuration à Annie LE GOFF

Claire MARTINEAU

Votants : 14

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

REFORME TERRITORIALE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion de la réunion de la CDCI, Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du 13 octobre 2015, Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor a présenté ses propositions d'organisation des intercommunalités.

Vu la population du territoire de Pontrieux Communauté dont fait partie la commune de QUEMPEL-GUEZENNEC et l'obligation qui lui en est faite de fusionner avec une ou plusieurs autres communautés de communes pour atteindre une population minimum de 15 000 habitants.

Vu la proposition de Monsieur Le Préfet, de faire fusionner les 6 communautés de communes suivantes :

- La Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo,
- Pontrieux Communauté,
- La Communauté de Communes du pays de Bégard,
- Guingamp Communauté,
- La Communauté de Communes du pays de Belle-Isle-en-Terre,
- La Communauté de Communes du Pays de Bourbriac,

Communautés représentant un ensemble de 46 communes pour une population totale de 68246 habitants.

Vu l'importance stratégique de cette réforme territoriale pour assurer notre développement économique et touristique,

Vu notre potentialité à devenir une Communauté d'agglomération,

Vu notre volonté de disposer d'un territoire important et fort entre les grandes deux agglomérations de SAINT-BRIEUC et LANNION,

Vu la prise en compte de l'existence du SCOT créant un schéma unique sur l'ensemble du territoire,

Vu les perspectives de développement liées au potentiel touristique du bassin palmopolais, à l'activité des entreprises du bassin de Guingamp, à notre liaison avec les grands axes routiers et avec la gare TGV de GUINGAMP,

Vu la date limite du 15 décembre 2015 pour statuer sur les propositions de Monsieur Le Préfet,

Le Conseil Municipal de Quemper-Guézennec réuni ce jeudi 10 décembre **DECIDE**,

Après en avoir délibéré, **d'APPROUVER** la proposition de Monsieur Le Préfet par 13 voix pour et 1 voix contre, et **EMET** le vœu d'un élargissement de son périmètre notamment de sa façade maritime.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Gilbert LE VAILLANT,